



Proposition d'attribution de subventions de Dijon Métropole Au titre du contrat de ville – Programmation 2025 phase 2					
Enjeux	Actions	Porteurs de projet	Soutien 2025	Territoire	Observations
Tranquillité publique – Emancipation (jeunesse)	Chantiers éducatifs permanents – learning by doing	ACODEGE	20000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Emancipation (santé)	Favoriser la prise en charge psycho thérapeutique des jeunes et de leur famille	AREA	4000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Emancipation – égalité des chances	Accompagnement à la recherche de stage pour les élèves de 3ème des quartiers prioritaires.	CRIJ	15000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Emancipation – égalité des chances	favoriser l’émancipation et et l’épanouissement culturel des jeunes	Figure 2 style	20000 €	MET	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Sous total			59000 €		

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.